

Admission
du Canada
dans
l'Union
Postale.

306. A ce congrès le Canada fut admis membre de cette union à compter du 1er juillet suivant, et les lettres, journaux et autres imprimés, échantillons et patrons devinrent sujets à un taux d'affranchissement et à des règlements uniformes pour tous les pays d'Europe et les autres pays qui faisaient partie de l'union. Les arrangements existant alors avec les Etats-Unis ne furent pas changés parce qu'ils étaient d'un caractère plus libéral et plus avantageux que les règlements ordinaires du traité.

Troisième
congrès de
l'Union
Postale

307. Le troisième congrès fut tenu à Lisbonne en février 1885, et le Canada y fut représenté par les délégués du département des postes d'Angleterre. Aucun changement matériel ne fut apporté à la convention de 1879.

Pays qui
sont entrés
dans
l'Union

308. Tous les Etats de l'Europe et de l'Amérique, quelques pays de l'Asie et de l'Afrique et toutes les colonies et possessions britanniques, à l'exception des colonies australiennes et de l'Afrique du Sud, font actuellement partie de l'union.

Nouvelle
conven-
tion pos-
tale avec
les Etats-
Unis.

309. Une nouvelle convention entre les Etats-Unis et le Canada qui fut signé à Washington le 12 janvier 1888, devait venir en force le 1er mars et remplacer celle de février 1875. Le principal changement de la convention fut l'expédition des colis par la malle entre les deux pays, sujet à certains règlements pour la protection des douanes en ce qui concerne les articles sujets aux droits. Les principales dispositions de la convention de 1875 furent retenues.

Colis
postaux au
Japon.

310. Des arrangements furent pris en 1890 pour transporter des colis par la malle au Japon et échanger des mandats d'argent directement.

Nombre
de lettres,
etc., 1868-
1889.

311. Le tableau suivant indique le nombre des bureaux de poste dans la Puissance et le nombre approximatif, total et par tête, des lettres et des cartes postales mises à la poste durant chaque année du 1er juillet 1868 au 30 juin 1890 :—